



**Intervention de Jean-Marie Bonnemayre, Président du CNAFAL**  
**Colloque du Collectif national des droits des femmes**  
**Paris – 31 janvier 2015**

**De la critique de l'idéologie familialiste au retour sur le devant de la scène d'une droite maurassienne, catholique et vichyste**

Le CNAFAL est né officiellement en 1967, fondé par des militants, anciens résistants et déportés, anciens responsables militants laïques en provenance des Francas, de la Ligue de l'enseignement, du SNI, de la FCPE essentiellement. En 1978, le choix est fait d'entrer à l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), institution de la République créée par ordonnance du Général De Gaulle en 1945 (5 mars).

En effet, 2 éléments déterminent ce choix ; dans les années 1970, l'UNAF a failli éclater, tant le conservatisme y était prégnant (refus de reconnaissance des familles monoparentales, refus d'évolution du statut de la femme, refus de la liberté de contraception et d'avorter, de libre disposition de leur corps par les femmes). En interne, il n'y a aucune démocratie et un arrimage à la démocratie chrétienne et pas de reconnaissance du pluralisme des mouvements.

Cela sera fait par la loi du **15 juillet 1975**, qui déclare les mouvements familiaux à caractère général, comme constitutifs de l'UNAF, à parité avec les UDAF. Ensuite, les lois **Veil** vont ouvrir des perspectives. C'est ce qui détermine le CNAFAL à entrer à l'UNAF.

Pour les laïques, cette question s'est posée dès 1947. La Ligue de l'enseignement, elle-même, l'Union des Femmes Françaises (PCF), avaient eu la tentation d'entrer à l'UNAF, car il n'y avait aucune raison de laisser une institution de la République aux mains des cléricaux et des conservateurs...

**Mais 2 éléments vont faire « capoter » cette intention.**

- ✓ Le premier, c'est l'établissement en interne, du **suffrage familial**, qui consiste à accorder un nombre de votes en fonction du nombre d'enfants, avec des majorations pour les veufs, veuves et enfants handicapés. On est au niveau du **Code civil** sur la notion de chef de famille... bien sûr, le mari, car on ne reconnaît en ce temps-là, que les couples mariés... et la femme n'a pas la pleine égalité. Le suffrage familial télescope de plein fouet les convictions républicaines qui s'enracinent dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et dans le **suffrage universel** qui venait d'être **rétabli** par De Gaulle, avec extension aux femmes, pour la première fois.

Cette remarque n'est pas anodine, lorsque l'on sait que, à l'**Assemblée provisoire d'Alger**, en 1943, des débats ont eu lieu sur le rétablissement de la République et des membres importants vont réclamer à De Gaulle, l'établissement du suffrage familial, dont **Michel Debré**, qui deviendra par la suite, Premier Ministre en 1958 du Général De Gaulle. Alfred Sauvy, le démographe (pétainiste jusqu'en 1942, puis ensuite basculant du côté des « opposants » et mettant en œuvre, sous la 4<sup>ème</sup> République, la politique familiale de la France), sera très empreint de « l'idéologie familialiste » : priorité aux familles nombreuses, femmes au foyer,

*Au coeur de la solidarité*

avantages monétaires à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, aucune aide au 1<sup>er</sup> enfant. **C'est typique de la revendication séculaire du mouvement familial depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.**

Une anecdote : le **décret de novembre 1942**, instituant « **l'ordre familial** », seule représentation politique tolérée auprès des pouvoirs publics : une association familiale par canton, stipule que seules sont membres à part entière, les familles de plus de deux enfants ; en dessous, la famille n'est **qu'associée**.

Rappelons également que **Salazar** et **Franco** avaient institué le suffrage familial et que le Front National, à partir de 1984, va le mettre dans son programme, jusqu'aux années 2000 !

Pour sa part, le **CNAFAL réclame en interne l'abolition du suffrage familial et auprès des pouvoirs publics...**

- ✓ La 2<sup>ème</sup> raison qui fait que les organisations laïques et progressistes renoncent à entrer à l'UNAF, c'est le **décret Poinso-Chapuis**. En effet en 1945, le MRP qui représentait la démocratie chrétienne était très lié au clergé ; or, on sait que Pétain a rétabli la prépondérance de l'Eglise dans l'enseignement public et ailleurs, y compris en leur accordant des crédits en contradiction de la loi de 1905 et des lois laïques de l'entre-deux guerres...

La hiérarchie du clergé français a massivement collaboré et elle utilisera le MRP pour essayer de conserver des positions acquises sous Pétain, notamment pour les écoles privées confessionnelles. N'ayant pu faire passer la distribution de bourses publiques vers l'enseignement privé (opposition de la Gauche à cette époque-là, laïque...), le MRP a l'idée de faire transiter les fonds publics par l'UNAF, qui via les UDAF, les distribueraient auprès des écoles privées.

Le « scandale » éclate à la publication du décret du 22 mai 1948 et devant la mobilisation des laïques. Le Gouvernement de l'époque retire le décret. **L'UNAF apparaît alors pour ce qu'elle est, à savoir un outil aux mains des cléricaux...**

Ce premier « flash-back » est nécessaire à la compréhension de l'actualité de ces dernières années dans le champ de la famille.

Un second est aussi nécessaire, qui concerne la naissance du mouvement familial, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et son histoire jusqu'en 1944.

**Le mouvement familial, dès 1875**, se constitue en réaction à la Commune, à la défaite contre les prussiens (1870/1871), à l'établissement de la République, à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en réaction à la philosophie des Lumières (**Zeev Sternhell** décrit très bien la bataille des idées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et qui aura cours, jusqu'en 1940), en réaction **aux grandes lois laïques de 1884, 1905 !**

**L'abbé Robert Talmy**, historien du mouvement familial, déclare lui-même :

*« Sur le plan politique, une série de lois sapent les fondements de la famille ; le mariage est sécularisé, son indissolubilité est ruinée par le divorce, l'autorité parentale affaiblie, la liberté testamentaire étroitement contrôlée ; réaction brutale contre la société de l'Ancien Régime... ».*

*« Le respect traditionnel porté aux familles nombreuses, fait place à l'exaltation de l'amour libre ou à l'apologie du divorce » (sic).*

*« Les familiaux sont appelés à dénoncer un régime républicain et laïque, qui par sa politique anti religieuse a désorganisé la famille. Ils réclament l'abrogation de la loi du divorce, une répression impitoyable de l'avortement, une œuvre **d'assainissement moral** qui permettent à la famille de se développer normalement dans un milieu sain » (sic).*

L'ordre moral, c'est ce que Vichy mettra en œuvre et on comprend, dès lors les relents vichystes des slogans de la **Manif pour tous**, ou la violence des attaques contre les **ABCD de l'Égalité...**

Le mouvement familial prend son essor à la sortie de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, profitant de « l'Union sacrée » et en 1920, il espère reprendre le terrain perdu...

**En septembre 1920**, une **Déclaration des Droits de la Famille** est publiée, faisant émerger « **la famille comme catégorie politique** » en opposition aux principes républicains : revendication de droits spécifiques, revendication du suffrage familial au lieu et place du suffrage universel. En **1923**, il se trouvera même une majorité de députés à l'Assemblée nationale pour adopter le suffrage familial. Les radicaux de l'époque manœuvreront pour entériner, en Commission des lois, cette disposition. Mais dans la foulée, des familiaux revendiquent le retour de l'éducation aux mains de la famille...

A partir des années 1930, émerge « un parti de la famille »... la bataille idéologique se poursuit et prépare Vichy, qui n'est pas un « accident de l'histoire », comme le montrent très bien Robert Paxton et Zeev Sternhell. Zeev Sternhell qui déclare que « *le règne de la révolution nationale est-il compréhensible, autrement que comme l'aboutissement logique de la révolte intellectuelle contre l'héritage universaliste, individualiste, hédoniste et laïque des Lumières Françaises* ».

Dès 1912, la déchristianisation de la France est en marche ; l'individualisme généré par la République est accusé de briser la famille, cellule sociale antérieure aux individus. Un siècle plus tard, l'UNAF va le réaffirmer.

D'ailleurs en 1989, pour le bicentenaire de la Révolution française, l'UNAF lance en forme de provocation, une nouvelle « Déclaration des Droits de la Famille », qui sera publiée en 1990, en référence à celle de 1920. Le CNAFAL refusera de l'adopter...

Voilà vite dit, vite résumés des éléments socio-historiques permettant de comprendre la période présente (2005/2014).

Car, pour ce qui me concerne, c'est Nicolas Sarkozy qui en rupture avec les gaullistes, remet en selle, ce que je dénomme les catho vichystes ; il remet en selle cette droite qui a été battue par 2 fois en 1945 et en 1958 et qu'en tous cas, De Gaulle avis mis « sous le boisseau ».

**Nicolas Sarkozy** la réhabilite par petites touches dès 2006 et par la suite avec les discours de Latrang (prépondérance du curé sur l'instituteur), les discours de Dakar, de Grenoble, le retour à Jeanne d'Arc et les références à la royauté, aux grands rois « garants de l'unité nationale ». C'est le retour de la société patriarcale.

C'est ce que confirme **Eric Zemmour** (pardon de le citer) dans son livre : le suicide Français.

*« La décapitation de Louis XVI avait annoncé la mort de tous les pères : le Général de Gaulle avait proclamé qu'avec la 5<sup>ème</sup> République, il réglait une question vieille de 159 ans ! En remettant la tête d'un père suprême sur le corps de la nation, il avait rétabli celle de tous les pères ».*

*« Le père est éjecté de la société occidentale. Mais avec lui, c'est la famille qui meurt ».*

*« Le génie de la génération soixante huitarde est d'avoir inventé une idéologie qui prétend qu'elle n'en est pas une, d'avoir imposé un endoctrinement totalitaire au nom de la liberté et enfanté des maîtres qui se prétendent rebelles ».*

On comprend aussi la charge de Nicolas Sarkozy tout au long de la campagne de 2007 et par la suite contre **l'idéologie de mai 1968**, diabolisant cette période pour mieux « capter » l'électorat clérical, conservateur, voire les électeurs qui étaient partis du côté du FN. N'oublions pas que mai 68 a eu comme impact dans la bourgeoisie

française d'une « très grande trouille » qui a produit aux législatives une « chambre introuvable » de conservateurs :

Citons Sarkozy au moins une fois :

*« Je veux pouvoir critiquer Mai 68, sans être traité, un comble, de pétainiste ». « L'idéologie de 68 a imposé sa pensée unique, son politiquement correct. « L'idéologie de 1968 avait pris le pouvoir intellectuel, le pouvoir médiatique et même le pouvoir politique ».*

(Sarkozy – 3 mai 2007, discours de Montpellier, fin de campagne).

L'Hebdomadaire « Valeurs Actuelles » dont le tirage ne cesse d'augmenter, est devenu « le porte-parole » de cette droite-là vichyste, maurassienne ; une droite de restauration qui a parfaitement compris les messages subliminaux de Sarkozy. D'ailleurs, cet hebdomadaire est proche du courant dominant de l'UMP, à savoir « la droite forte. »

*« L'opposition ne reviendra au pouvoir, qu'en apportant des solutions à la crise des valeurs que connaît la société française et en restaurant des repères éternels ».*

*Les français ont davantage besoin d'une **droite des valeurs pour tous. C'est parce que la notion même de famille était remise en question par un gouvernement sectaire que plus d'un million de personnes ont battu le pavé ».***

(Valeurs Actuelles – 5 décembre 2013).

**Qu'est-ce que Mai 68 ?** De quoi est constitué le symbole de **Mai 68** ? Mouvement qui d'ailleurs n'est pas propre à la France ! C'est le moment où les certitudes du « **vieux monde** » s'écroulent, sont remises en question, où les rapports de domination quels qu'ils soient, de soumission, les rapports exploiters/exploités, hommes/femmes, jeunes/vieux, blancs et autres couleurs, enseignants/enseignés, sont remis à plat. Pas de gourou, pas de chef (les supporters actuels de Sarkozy réclament un chef, restaurent le culte du chef rédempteur et sauveur...). Tout le monde se met à penser, à décompresser, à décompenser... Mai 68, c'est la révolte contre la vie standardisée de leurs parents, contre la famille patriarcale et reproductrice de beaucoup d'inégalités ; la famille/formatage des petits d'hommes et de femmes est le cœur de cible, **car elle est le modèle réduit de la société hiérarchisée**, tant sur le plan économique que politique...

Aujourd'hui, la **diabolisation de Mai 68** (discours de Sarkozy de 2007, livre d'Eric Zemmour, l'hebdomadaire Valeurs Actuelles) est symptomatique et annonciatrice du risque d'un « **retour à l'ordre moral** » et donc à **l'ordre tout court**. C'est le sens des mouvements gravitant autour de la « Manif pour tous ».

**Jean Daniel**, directeur du Nouvel Observateur, dans un éditorial du 11 février 1993 intitulé « le Malaise Yonnet » débusque la posture et l'imposture de cet intellectuel sociologue, **permanent, salarié de l'UNAF** pendant 25 ans, **mort en août 2011**, après avoir « régné » sur le secteur de la famille et du droit de la famille. Ce catholique pur et dur n'a jamais été contesté à l'UNAF où il bénéficiait d'une très large autonomie. Ce qui est à mettre en exergue dans l'article de Jean Daniel, c'est que, comme la plupart des intégristes catholiques, **il récuse l'établissement de la République au point de reprocher à l'Eglise de s'être ralliée à la République à la fin du XIXème siècle. Son influence auprès des AFC et de l'UNAF** a été indéniable jusqu'à ces dernières années.

**Zeev Sternhell** dans l'interview **d'octobre 2012** à la revue « Humanisme » caractérise parfaitement le retour de la philosophie des Anti-Lumières avec la droite sarkozyste : le primat de la tradition, des coutumes et de l'appartenance à une communauté culturelle, historique, linguistique, ethnique, religieuse. Il ajoute que « la guerre aux fondements des Lumières françaises se poursuit de nos jours avec non moins de détermination qu'au cours des 2 siècles passés !

Autrement dit, par-delà les discours envers Marine Le Pen, Dieudonné et consort, **il y a bien le retour** sur le **devant de la scène de l'ancienne droite catholique, collaborationniste, vichyste** (qui avait été muselée par De Gaulle et les chiraquiens et que Sarkozy a remis en selle à travers les débats sur **l'identité française**, sur le primat du curé, sur l'instituteur ou le discours de Dakar du 28 juillet 2007 (*l'homme africain est « sommé » d'entrer davantage dans le siècle*), *jamais l'africain ne s'élançait vers l'avenir*) ou la préparation au mariage civil de **Claude Greff** inspirée directement du catéchisme catholique. **Le 16 janvier 2008, Nicolas Sarkozy fait allégeance à l'Eglise catholique : « les racines de la France sont essentiellement chrétiennes ».**

Le fait nouveau, depuis quelques années, et cela date de l'ère Sarkozy, c'est que cette droite-là, « limite factieuse », maurassienne, mène la **guerre culturelle** contre toute la gauche, le combat pour les valeurs (qu'elle qualifie d'éternelles).

Dans ce dispositif, **la famille, l'occident chrétien y a une place centrale**. L'émergence, depuis octobre 2012, de groupes militants très actifs, très branchés sur la communication, sur l'action de terrain rassemblant toutes les générations pour un « **Mai 68 de la droite** » en est la manifestation la plus spectaculaire, ce que décrit très bien Gaël Brustier ! Mais il ne faut pas négliger la véritable adhésion à un corps de valeurs passéistes pour nous, mais qui ramène à des thématiques issues de la Restauration, de la Réaction, du Maurassisme et de Vichy et qui ressortent de « **l'idéologie familialiste** ». Plus que le réveil d'un populisme chrétien, c'est le **retour de l'idéologie familialiste** qui est à l'œuvre et largement inspirée par la bourgeoisie catholique. Des couches moyennes et supérieures fréquentent les meilleures écoles privées catholiques et manipulent en les enflammant par des discours apocalyptiques, les couches populaires qui ont leurs enfants dans le circuit des écoles confessionnelles pour faire face à l'échec scolaire de leurs enfants.

N'oublions pas la circulaire des évêques appelant à manifester **et à renforcer le mouvement familial**. N'oublions pas l'appel du Directeur national de l'enseignement catholique, à destination de toutes leurs écoles pour appeler à la « Manif pour tous » (dernier semestre 2012).

Ainsi, lorsque les acteurs de la « Manif pour tous » affichent que « **l'éducation des enfants n'appartient qu'aux familles** », c'est un thème récurrent mis en avant dans les années 1880-90, lors de la naissance du mouvement familial et revendication constante jusqu'à aujourd'hui. C'est la contestation de l'école républicaine, de la loi de 1905. Sous couvert « d'agit-prop » sur **les questions de société (mariage pour tous), c'est bien la République laïque, démocratique et sociale, qui est contestée** et qui est en jeu !

Il n'y a pas de **combat républicain sans combat pour l'égalité**. C'est bien le sens de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**. Sans égalité, la liberté n'est que la loi du plus fort. C'est vrai dans la société, c'est vrai au sein de la famille. Pendant des siècles, les femmes ont été exclues de toute sphère publique. Concrètement, cela veut dire la famille telle que l'a conçue l'Eglise et la société patriarcale jusqu'à la fin du XXème siècle, **se résume à l'accaparement du pouvoir par les hommes et au cantonnement des femmes à la sphère privée, au foyer, à la famille**.

C'est bien pour encourager les femmes « à rester à la maison » que certains revendiquent encore la mise en place d'un « **salair maternel** » (AG de Nancy de l'UNAF, revendication de certains responsables AFC). Thématique relayée, jusqu'en 2012, par le Front National. Aujourd'hui, les « familialistes » (voir débat sur la politique familiale, les allocations familiales et le quotient familial), préfèrent mettre en avant le « **libre choix** » : travailler ou rester à la maison pour élever les enfants.

A la vérité, **familialisme et christianisme** se tiennent par la main. Ce n'est pas un hasard, si le mouvement familial tire ses origines d'associations confessionnelles, qui affichent ouvertement leur hostilité à la République et la laïcité.

La famille, depuis 1789 est à l'épicentre du combat de la gauche et de la droite, ce qu'a oublié une partie de la gauche catéchisée.

**Je fais un 3<sup>ème</sup> flash-back : le 20 septembre 1792**, les députés de l'Assemblée législative adoptent deux lois essentielles pour le sujet qui nous intéresse : la laïcisation de l'Etat Civil, la transformation du mariage en contrat civil qui en même temps délivrait les enfants majeurs de l'obligation d'obtenir le consentement de leurs parents pour se marier et **le divorce par consentement mutuel était créé !**

Pour les **révolutionnaires de 1789** et les tenants de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, c'est la suite logique à la liberté individuelle, à l'égalité de l'homme et de la femme qui jusqu'alors était tenue en sujétion complète !

**La grande césure de 1789 à 1796** va « *jusqu'au bout de la libération des hommes et des femmes* ». D'où la haine de tous les tenants de l'Ancien Régime. En effet, dorénavant **le citoyen se définit non pas, par ses identités particulières** (ethnique, régionale, religieuse, linguistique, de caste), mais par son appartenance à la nation, communauté des citoyens ! C'est la grande rupture **entre nature et culture** ! En effet, ce que l'Eglise a réussi à imposer depuis à peu près le XIII<sup>ème</sup> siècle notamment en France c'est de **référer l'ordre social et la famille (incluse dans cet ordre) dans un monde « transcendant », venant d'en haut, divin, donné pour toujours et par conséquent immuable et donc « naturel** ». La famille est devenue dès lors « *la plus naturelle* » des communautés. Cette référence à la **loi naturelle** qui est la « *loi divine* » doit s'imposer à tous et à toutes. Elle prétend être fondée sur les « *lois de la nature* » prescrivant dans l'ordre physique et biologique les règles de vie, les conditions de vie permettant la survie de l'espèce humaine. C'est **cette vision de l'ordre naturel qui a légitimé la relégation des femmes dans la sphère domestique et leur infériorisation sociale et politique**. En suivant le même raisonnement, la différence biologique des sexes et donc la famille naturelle est identifiée à la cellule d'un couple hétérosexuel apte à procréer et à élever des enfants qu'il a conçu biologiquement ! On sait depuis **Simone de Beauvoir** à quel point l'existence précède l'essence. **C'est la culture qui façonne les mœurs, et le mode d'organisation de notre société**. C'est à partir de cette conception de la « *famille dite naturelle* » qu'une grande partie des évêques et des catholiques parlent à propos du mariage ouvert aux homosexuels (elles) de « **mutation anthropologique** ». Horreur et effroi ! L'essor de la science à partir de 1789 (la Révolution entraîne aussi une effervescence scientifique) nous apprend précisément que **la nature n'est plus « un ordre** ». Mais si la nature est un ordre intangible alors les conduites « *désordonnées* » doivent être traquées : haro sur les enfants naturels, les enfants adultérins, le concubinage, les pratiques contraceptives, l'avortement, l'éducation à la sexualité, l'homosexualité. De 1804 et même jusqu'à Vichy et au-delà, **l'affrontement entre les tenants de l'ordre naturel et les tenants de l'émancipation humaine à l'égard de toutes les dominations ne cessera... la chair sera diabolisée...Au centre du pêché se trouve le sexe, au centre de la purification se trouve le mariage !**

L'œuvre législative de la Révolution va au-delà de la laïcisation du mariage : elle supprime le « **droit d'aînesse** » en cas d'héritage et impose le partage égal entre les enfants y compris **en reconnaissant un droit à l'héritage pour les enfants naturels** (12 brumaire An II) ; elle bat en brèche la « *puissance paternelle* » en instituant un « *tribunal de famille* » : elle accorde la majorité aux enfants à partir de 21 ans et le tribunal de famille peut contrôler le « *droit de correction* » du père (protection de l'enfant, émergence de l'enfant comme sujet de droit au même titre que la femme) ! **Car la famille sous l'Ancien Régime est le lieu par excellence du non-droit**.

On comprend que les **contre-révolutionnaires à partir de 1790 accuseront les Républicains de vouloir détruire la famille** (brique essentielle de la société, cellule de base de la société pour reprendre un langage « unafien »). Cette affirmation aura cours tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle sous les deux restaurations, sous le second empire, sous la 3<sup>ème</sup> république ; lorsqu'**Alfred Naquet** reprendra la question du divorce, aboli sous la restauration, jusqu'à

l'entre-deux guerres et sous Vichy et même après, jusqu'à nos jours, voir les discours de 2012 à maintenant. Systématiquement les gouvernements républicains, laïques, ou de gauche tout simplement seront accusés de vouloir détruire la famille !

On sait que **la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclame** le « *droit au bonheur sur terre* » et le « député constituant » Gossin en août 1790 proclame qu'après avoir rendu « *l'homme libre et heureux dans la vie publique* », il reste à **assurer sa liberté et son bonheur dans sa vie privée.**

**Nous sommes toujours dans cette recherche... et on comprend la hargne de la droite réactionnaire, contre Mai 68.**

Dès la première restauration, les contre-révolutionnaires s'attaquent au divorce pourtant remanié et restreint par Napoléon (qui supprime en 1804 le divorce par consentement mutuel). **On supprime le divorce parce qu'ainsi on relégitime l'ordre social ancien fondé sur Dieu.** On efface l'œuvre de la Révolution et on relégitime ainsi l'Ancien Régime. D'ailleurs le député De Bonald, à l'origine de cette loi, n'hésite pas à déclarer « *le divorce était en harmonie avec la démocratie...C'était désordre dans la famille, désordre dans l'Etat* ». Déjà, les discours apocalyptiques se faisaient jour...

Le mouvement familial va naître et se structurer à partir des années 1880-1890 en réaction aux lois Républicaines ! **Frédéric Le Play** (1806-1882) sera l'un des inspireurs du mouvement familial.

**Frédéric le Play**, précurseur de la sociologie française, est aussi inspireur du catholicisme social (**René de la Tour du Pin** et **Albert de Mun** ; l'Action Française revendiquera sa paternité).

**Toujours la famille fut un vecteur discriminant entre la gauche et la droite et pas seulement en vertu de ce qui vient d'être rappelé.**

Tous les sujets dans le champ de la famille seront l'objet de batailles parlementaires ardues et violentes. Ainsi dans le champ de la protection de l'enfance et de la maltraitance. « **La loi de déchéance paternelle** » fait l'objet d'un « tir de barrage » sans précédent de toute la droite (1883-1889) car elle **anticipe une nouvelle conception de la famille atténuant la toute-puissance du père et codifiant les règles de conduite des parents à l'égard des enfants.** Ainsi **Théophile Roussel**, sénateur de Lozère déclare le 26 mai 1883 « *les droits de la famille ne sont pas des droits qui viennent de la société ou de ses représentants administratifs, ce sont des droits qui viennent de la nature et de Dieu* ».

Les républicains estiment que la République a un devoir de secours et de protection envers ses enfants. Le sénateur monarchiste **Gavardie** déclarera même que cette loi de protection des enfants aujourd'hui banalisée provoquera la révolte des enfants contre l'autorité paternelle ! Et **il dénie tout droit à la justice d'entrer dans le foyer domestique quel que soit le motif.**

Le champ du travail social est encore empreint de cette posture. On voit dans les cas de maltraitance à enfant, la prédominance à laisser l'enfant au sein de la famille, malgré plusieurs alertes... relent de cette « posture », mais le travail social, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, est né dans les cercles catholiques, avant d'être laïcisé dans les années 80.

Il est d'ailleurs symptomatique de noter au passage la nature de l'affrontement au sujet des **lois d'instruction laïque de 1881 et 1882.** Les adversaires de la loi considèrent qu'elle va porter atteinte à la liberté d'éducation des pères ! **On retrouvera ces débats avec le projet de loi Savary. Certains ajouteront que l'on touche aussi au devoir sacré de la famille.**

La reconnaissance des enfants naturels va faire l'objet d'après batailles. De 1872 à 1896 des batailles législatives ont lieu à l'initiative de députés radicaux de gauche soucieux de justice et d'égalité et qui considèrent que les enfants n'ont pas à subir d'opprobre et de jugement moral. En 1896, la proportion d'enfants naturels qui est de

9,6% en constante augmentation. **Ces députés de gauche confortent ainsi une nouvelle conception de la famille fondée davantage sur les liens d'amour et d'affection réciproque que sur une réglementation juridique !**

On retrouve une même résurgence des arguments à propos du divorce lors des discussions précédant la **loi Naquet** (27 juillet 1884) car, bien sûr, les enfants et leur devenir font l'objet d'une grande controverse. Les adversaires du divorce insistent sur le fait que les parents ont des devoirs perpétuels envers leurs enfants ce qui suppose une union perpétuelle et **Portalis**, juriste français à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, combattant le projet de loi d'**Alfred Naquet**, déclarait : *« l'enfant est toujours partie intéressée, partie principale et essentielle dans le mariage. L'enfant a droit à son père, l'enfant a droit à sa mère. Le père et la mère ne peuvent pas se dérober à l'enfant, car en se dérobant, ils brisent la famille, ils ôtent, à l'enfant, la famille qui lui a été promise le jour du mariage. »* Voilà qui rappelle des slogans entendus récemment dans la rue...

**Aujourd'hui ce sont les mêmes arguments peu ou prou qui sont employés à propos du mariage pour tous dès lors que la revendication de la possibilité de l'adoption ou de la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples homoparentaux est revendiquée.**

Ce que l'UNAF ne peut ignorer c'est que la famille n'est pas « **un en-soi** » (pour reprendre un concept philosophique) **figé pour l'éternité** : c'est un **fait sociologique** que la multiplicité des formes familiales contemporaines : **c'est un fait ethnologique** qu'il a existé et qu'il existe toujours des organisations familiales différentes en fonction des sociétés et des contextes économiques.

**C'est un fait sociologique** que les familles homoparentales font partie de ces nouvelles formes familiales.

**C'est un fait sociologique** que nés d'une union hétérosexuelle antérieure des enfants sont élevés par des couples homosexuels voire par des familles à trois parents ou quatre parents lorsque les séparations s'effectuent sans douleur.

**C'est un fait sociologique** que la coparentalité entre parents biologiques et parents sociaux existe et qu'il faut bien trouver un statut juridique pour ces nouvelles formes à la fois de parenté et d'alliance, le PACS est une forme d'alliance comme le mariage.

**C'est un fait sociologique** aussi que les discriminations ont lieu sur la base de l'orientation sexuelle notamment en matière d'adoption. Dans cette affaire, il faut considérer l'intérêt de l'enfant qui ne doit pas être stigmatisé. La cruauté du conformisme social et normatif ne doit pas nous faire répéter les erreurs d'il y a quarante ou cinquante ans **à l'égard des enfants de divorcés ou des enfants de familles monoparentales qui intégraient en eux l'opprobre jeté sur leur parent par la société (femmes de mauvaise vie... !).**

A la fin des années 1960, l'UNAF se refuse à reconnaître en tant qu'association agréée, **l'association des familles monoparentales**. Les mères de familles célibataires sont qualifiées de « **filles mères** », tout comme les « femmes divorcées » sont forcément de « **mauvaise vie** », selon le vocabulaire de l'époque qui en dit long sur l'exclusion et l'ordre moral.

L'UNAF menacée d'une scission qui lui ferait perdre la reconnaissance des pouvoirs publics et qui menacerait son existence, mène alors, sous l'impulsion de **Roger Burnel**, une refondation de l'UNAF sur des bases plus démocratiques et plurielles (loi de juillet 1975) et **l'association des familles monoparentales** est agréée.

**Le même combat va se répéter avec les familles homoparentales** (APGL en 1991, qui demande son agrément à l'UNAF qui le lui refuse) et en 2013... Les agréments de l'APGL et des **Associations Familiales Homoparentales de Paris, frappent à la porte de l'UNAF, alors que dorénavant la loi a décrété que les associations de familles homoparentales pouvaient être agréées**, l'UDAF de Paris, dont le Président, un catholique, refuse leur entrée par

2 fois, alors que le dossier est conforme. Il faudra l'arbitrage du Ministère et de l'UNAF pour que ces dernières soient agréées.

Aujourd'hui, ce que le libéralisme est en train de dissoudre sous nos yeux c'est tout le **lien social entre les individus**. La famille est également impactée parce qu'elle est un lieu de solidarité naturelle et, depuis quelques décennies seulement avec l'émancipation des femmes, un lieu d'apprentissage de la démocratie, de délibération commune (passage de la famille patriarcale à la famille égalitaire).

La culture de l'individualisme compétitif désormais inculqué dès le plus jeune âge vise à atomiser tous les individus, à les lobotomiser pour les rendre sans ancrage territorial, sans « *généalogie* » pour fabriquer des sociétés sans mémoire, anomique ; nos sociétés sur le modèle américain sont entrées dans l'ère du narcissisme où l'individu est dans un état perpétuellement de désir inassouvi et inquiet (c'est ce qui fait marcher le commerce en particulier celui lié à la grande distribution ! L'individu narcissique ne se projette plus dans l'avenir puisqu'il n'a plus de passé ce qui est la manifestation moderne d'une forme de désespoir ! **Mais face à cela, le repli rétrograde serait la pire des choses !** Ce qu'est le danger : la famille comme épiceutre du retour de la droite maurassienne. **La gauche, dans le champ de la famille, doit se battre sur ses propres valeurs et non concilier là comme ailleurs avec les cléricaux de tous bords.**

En conclusion, je dirais que je n'ai aucun mérite à décrire la situation présente. Administrateur de l'UNAF, de longue date, j'ai pu décrypter de mon poste d'observation, l'évolution actuelle du mouvement familial et de ses pseudopodes masqués.